Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601618-20260212-2026_02-DE

PLOEMEL

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le **Jeudi 12 février à 20 heures**, le Conseil municipal de la Commune de Ploemel s'est réuni en séance publique en mairie, Salle Joseph Le Pévédic, sous la présidence de Monsieur le TALLEC Jean-Luc, Maire, dûment convoqué le 30 janvier 2026

Etaient présents (21) : LE TALLEC Jean-Luc, GRANGER Muriel, GERONIMI Claude, Morgan LE BOULAIRE, BOUILLY Christian, MORVANT Sylvie, LE FALHER Christophe, ROY Martine, LE BELZ Louis, LE MAREC Eric, LE PORT-HELLEC Lénaïck, LAURENT Marylène, LE CHAPELAIN Guillaume, ÉON Murielle, OUVRARD Karine, REBOURS Alain, LE BAIL Sylvie, ROSNARHO Pascal, COTTIN Séverine, FRETTE Christian, SERVAIS Myriam

Absents (2) : Alban VAN ERTRYCK, Carine GEFFROY

Secrétaire de séance : Claude GÉRONIMI

Conseillers en exercice : 23	Présents : 21	Votants : 21

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement

2026-02 : Affectation du résultat 2025- Budget Commune

Rapporteur : Claude GÉRONIMI, adjoint aux finances et à Ploemel 2030

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'affecter les résultats pour chaque budget en tout ou partie au financement de la section de fonctionnement (R_002 – *excédent de fonctionnement reporté*) Ou/et au financement de la section d'investissement (compte 1068 – *Excédent de fonctionnement capitalisé*).

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 27 janvier 2026

Les résultats doivent prioritairement être affectés au besoin de financement de la section d'investissement constitué du solde d'exécution corrigé des restes à réaliser (article R2311-11 du CGCT)

Considérant les résultats 2025 :

En section de fonctionnement :
Résultat de fonctionnement : + 747 502.08€
Résultat antérieur reporté : +200 000,00€
Résultat cumulé : **+ 947 502.08 €**

En section d'investissement :
Résultat d'investissement : - 711 689.08 €

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601618-20260212-2026_02-DE

Résultat antérieur reporté : 116 432.28 €
Résultat cumulé : **- 595 257.54 €**

Suite aux résultats du Compte Financier Unique 2025, il est proposé d'affecter le résultat à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2026, pour un montant de **747 502.08** €uros. Le solde de **200 000 €** sera affecté en report à nouveau en recettes de fonctionnement (article 002)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

Excédent de fonctionnement

- R_002 – Excédent de fonctionnement reporté : 747 502.08 €
- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 200 000 €

Déficit d'investissement : 595 257.54 €
(Solde reporté en dépenses d'investissement)

MAIRIE DE PLOEREN (56)

Le Maire,
Jean-Luc LE TALLEC

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État